



5161, rue George
Royal Centre, bureau 400
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1M7

Bureau du vérificateur général

Nouvelle-Écosse

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL--Rapport du 28 juillet 2020 du vérificateur général

Terry Spicer, vérificateur général par intérim, a publié un rapport de vérification opérationnelle, aujourd'hui 28 juillet. Le rapport présente un examen des processus du gouvernement provincial pour définir les sites contaminés dont il est responsable et les gérer. Il fait également un suivi sur les recommandations de la vérification de juin 2010 au sujet de la gestion des sites contaminés au ministère de l'Environnement.

Voici les principales conclusions :

- Le gouvernement provincial n'a pas mis en place une approche coordonnée pour évaluer et gérer les risques liés aux sites contaminés dont il est responsable.
- Le gouvernement provincial a mis en place un processus visant à définir les sites contaminés dont il est responsable, mais il existe des lacunes au niveau de la surveillance.
- Le ministère de l'Environnement n'a pas mis en œuvre toutes les recommandations de notre vérification de 2010 sur la gestion des sites contaminés.

La vérification a permis de déterminer qu'il n'existe aucun organisme de surveillance responsable d'élaborer une approche provinciale afin d'assurer la prise de mesures appropriées en ce qui a trait aux sites contaminés connus et potentiels dont le gouvernement provincial est responsable. « L'absence d'une approche coordonnée est évidente puisque nous avons remarqué que chaque ministère a un processus différent pour définir les sites, que tous les sites contaminés potentiels n'ont pas été surveillés et que les renseignements historiques n'étaient pas facilement accessibles », affirme M. Spicer.

La vérification a mis l'accent sur le ministère des Terres et des Forêts et le ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure. Le ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure a établi un processus, en 2010, pour évaluer les bases opérationnelles et établir les priorités, mais ce processus n'a pas été poursuivi et il existait des lacunes au niveau de la surveillance des sites et du suivi des travaux effectués.

Au ministère des Terres et des Forêts, il a été déterminé que le travail avait été entamé pour évaluer les risques potentiels et établir la priorité des travaux pour 69 mines abandonnées. « Je suis ravi de voir que la planification est en cours, mais le ministère des Terres et de Forêts aurait dû prendre des mesures pour déterminer si les mines étaient conformes au règlement sur les sites contaminés lorsqu'il a été adopté en 2013 », souligne M. Spicer.

Dans le cadre de la vérification, on a fait un suivi sur les recommandations formulées dans la vérification de la gestion des sites contaminés en juin 2010 et on a déterminé que 4 des 16 recommandations de 2010 n'ont pas été mises en œuvre. Un suivi a été fait en mai 2014, et il a été déterminé qu'une des recommandations n'était plus nécessaire et a été supprimée des suivis futurs. Ce suivi a permis de conclure que 11 des 16 recommandations n'avaient pas été entièrement mises en œuvre. « Du travail supplémentaire est nécessaire pour aborder les risques cernés en 2010 », ajoute M. Spicer.

Le rapport contient un total de quatre recommandations, soit trois à l'intention du gouvernement provincial en ce qui a trait aux sites contaminés dont il est responsable, et une à l'intention du ministère



de l'Environnement pour faire en sorte que les inspecteurs puissent assurer une surveillance appropriée. Les quatre recommandations ont été acceptées par le gouvernement.

Le rapport de vérification opérationnelle, un résumé, une vidéo des faits saillants, une déclaration aux médias et des questions que les gens pourraient poser au gouvernement se trouvent au <https://oag-ns.ca/publications/2020> (en anglais seulement).

-30-

Renseignements : Darleen Langille
902-424-4108
Darleen.Langille@novascotia.ca